

renfermant une nouvelle doctrine et un point de vue radical et général vis-à-vis le problème des chemins de fer dans notre pays. Dès qu'il a reçu ce rapport, le précédent gouvernement s'est mis à préparer les mesures législatives nécessaires. Bien entendu, je conviens avec le ministre que la préparation de ces mesures a représenté une tâche colossale et elles étaient presque terminées juste avant les dernières élections. J'aurais voulu que notre gouvernement puisse les présenter à la Chambre, en raison du dur labeur qu'avaient accompli certains de mes collègues. L'honorable représentant de Digby-Annapolis-Kings en conviendra, j'en suis sûr. La majorité du travail a été accompli par notre comité du cabinet et, bien entendu, par les fonctionnaires chargés de ces questions. Il s'agissait d'une mesure législative très complexe englobant un vaste domaine et comportant des répercussions énormes sur notre transport ferroviaire.

Je me réjouis d'entendre le ministre dire qu'une mesure sera bientôt présentée, probablement cette année. Je crois que cette mesure est bien nécessaire, surtout quand on songe aux immenses répercussions de la prospérité de nos chemins de fer sur le reste de l'économie canadienne.

Je crois, monsieur le président, que c'est tout ce que j'ai à dire pour l'instant, mais j'aimerais que le comité se rende compte des réalisations du gouvernement précédent dans le domaine des transports. Nous pouvons dire que nous avons fait face à de véritables problèmes et que nous nous sommes efforcés de les résoudre. Quand nous avons abandonné le pouvoir, les transports au Canada avaient réalisé de très grands progrès qui ont, selon moi, bénéficié à l'ensemble du pays.

**M. Grégoire:** Monsieur le président, je sais qu'il est près d'une heure, mais j'aurais une ou deux remarques à faire et j'aimerais obtenir quelques réponses du ministre en ce qui concerne notre étude des crédits aujourd'hui. Je voudrais savoir si nous étudierons en même temps les crédits prévus pour la réduction des frais du transport des marchandises au National-Canadien et chez les sociétés ferroviaires. L'année dernière, nous avons étudié ces crédits au comité permanent avant de les soumettre au comité plénier. Si nous avions examiné ces crédits avant... Je vois que le ministre se dispose à répondre.

**L'hon. M. McIlraith:** Monsieur le président, je crois pouvoir donner tout de suite une réponse appropriée à cette question. Les affaires des chemins de fer Nationaux du

[L'hon. M. Balcer.]

Canada ne sont pas comprises dans ces crédits. Celles-ci sont inscrites au *Feuilleton*, à l'article n° 7, je crois. Cette mesure concerne la loi sur le financement des chemins de fer Nationaux du Canada et le financement d'Air-Canada. Les chemins de fer Nationaux ne sont pas compris dans les crédits dont nous nous occupons aujourd'hui mais, d'une façon générale, les chemins de fer font l'objet d'un des crédits supplémentaires. Il y a là un crédit important qui a trait à l'ensemble des questions ferroviaires. Le numéro 18 du *Feuilleton* propose d'instituer le comité devant examiner les comptes, les crédits et les mesures concernant le National-Canadien et Air-Canada en vertu de certains autres pouvoirs. On a, en ce qui concerne ce comité, adopté la pratique d'examiner en détail le rapport annuel de la Société Air-Canada et celui du National-Canadien, ainsi que toute autre question ayant trait à l'exploitation de ces compagnies. J'estime donc qu'il serait irrégulier d'examiner aujourd'hui, à l'occasion de l'étude de ces crédits, le National-Canadien ou la société Air-Canada.

Je me permets de dire que la partie des observations de l'ancien ministre concernant l'achat des avions d'Air-Canada est une question qui ne relève pas des crédits à l'étude et devrait être examinée à propos de deux autres articles figurant au *Feuilleton*. Il est difficile de tracer là une ligne de démarcation. J'espère, d'ailleurs, qu'on pourra bientôt instituer ce comité. J'attends son établissement avec impatience dès qu'il sera possible d'y procéder, et j'ai proposé de réduire le nombre des membres du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques et de le charger du travail normalement confié au comité spécial. Je m'étais engagé à déférer les deux rapports annuels dès que ce serait fait.

**M. Woolliams:** Puis-je poser une question supplémentaire? Étant donné l'explication du ministre...

**M. Grégoire:** Monsieur le président, c'est moi qui ai la parole.

**M. le président:** Puis-je signaler aux députés que le député de Lapointe a la parole et qu'il faudrait le laisser achever ses observations.

**M. Fisher:** Je supposais que le ministre avait pris la parole au sujet d'un rappel au Règlement, et non qu'il répondait à une question.

**M. le président:** Il n'y a aucun rappel au Règlement. Il me semble que le député qui a la parole avait demandé un renseignement.

**M. Fisher:** Alors permettez-moi d'invoquer le Règlement, monsieur le président. Notre